FO DGFiP SECTION DE L'ALLIER

L'INFO 03

Bulletin d'inFormation de la section FO DGFiP de l'Allier

Juin-juillet-août

CTL restructurations du 27 juin

2019 année de pause sur les restructurations pour le directeur
secrétaire adjoint de la séance : Paul Chuzeville (CGT)

1) PV du 12 avril 2018 : vote **FO** POUR

2) Bilan de la formation professionnelle 2017/ plan de formation 2018 :

recherche d'un meilleur retour pour savoir si les formations répondent aux besoins exprimés
montée en puissance de la E-formation… beaucoup de E-formation non faites ou non achevées…
demande **FO** d'une salle dédiée informatique sur Montluçon et Cusset. Sur Montluçon cela peut être envisagé car il y a la place contrairement à Cusset
Vote :
POUR : **FO** car nous sommes favorables à la formation des agents
CONTRE : SF
ABSTENTION : CGT et CFDT

3) réinstallation du PRS :

déménagement prévu le 6 juillet à la DDFiP
réception des usagers de la paierie, du PRS et de la DDFiP uniquement le jeudi ou sur rendez-vous
information début juillet des agents concernant les règles incendies
Vote :
CONTRE : **FO** car on demande l'avis des représentants du personnel le 27 juin pour un déménagement le 6 juillet et nous voyons que l'objectif de ce déménagement est de créer une super unité de recouvrement contentieux qui va siphonner les activités des trésoreries.
ABSTENTION : SF, CFDT et CGT

4) Opérations Adaptation Structures Réseau :

gestion conjointe de la trésorerie de Varennes par le trésorier de Saint Pourçain
Cette gestion conjointe est un moyen de préparer la fermeture du poste dans les prochaines années…
transfert du recouvrement de l'impôt au SIP de Cusset
Confirmation de la tendance nationale de siphonnage du recouvrement impôts des trésoreries mixtes vers les SIP
transfert de la gestion de la vile de Saint Loup à la trésorerie de Saint Pourçain
Vote :
CONTRE : SF, CGT, CFDT et **FO**
Par conséquent ce point nécessitera une reconvocation d'un CTL le 5/7/18
suspension des travaux à 12h15
reprise des travaux en l'absence de l'élu CFDT à 13h45

5) Création du SPF-E Moulins : point d'étape :

L'Allier est dans la dernière vague de mise en place. Mise en place d'une communication à destination des usagers réguliers afin de leur rappeler le transfert ainsi que le changement de compte bancaire. Pour le nouvel arrêté comptable, les agents de la cellule comptable du SPF ont eu une formation adaptée pour élargir leurs compétences.
10 jours de socle formation pour les agents. Les formations supplémentaires seront étalées jusqu'au 1er semestre 2019.
Journée de formation le 6 septembre par le responsable du SPF-E de la Nièvre. Le service sera fermé ce jour-là.
CHS à ce sujet le 12 juillet matin.

6) Tableau de Bords de Veille Sociale :

agents affectés	499.25
effectifs disponibles	443.97
fiches RPS	22
jours congés maladie	290
jours sur CET	1610
écrêtements horaires	1700h
moyenne d'âge	50,11 ans
absentéisme pour maladie	4,35 %

7) Prévention du risque terroriste :

2 canaux convergents qui confirment l'augmentation du risque terroriste.
La DG a indiqué qu'une information serait faite sur la conduite à tenir sur les sites en cas d'attaque. Des exercices devraient avoir lieu au 2ème semestre 2018
FO DGFiP a rappelé que les usagers ne doivent accéder qu'exceptionnellement dans les étages.

8) Questions diverses :

renégociation du bail de la trésorerie de Lapalisse. Il y a un accord mais contre le rapatriement des archives dans les locaux actuels. Il y aura donc un réaménagement des locaux afin de libérer une place aux archives.
FO a demandé ce qu'allait devenir la salle de courrier du site de Montluçon. Une solution est à l'étude…
Point sur les élections professionnelles de décembre 2018
FO a aussi évoqué l'absence de climatisation dans les futurs locaux du PRS et une panne sur celle de la paierie. Une étude a été menée et une solution positive semble se dessiner.

Règles de gestion….. on casse tout et on recommence !

Sans doute soucieuse d'apparaître comme « le bon élève » ou d'anticiper les réformes de la fonction publique, la DGFIP a décidé unilatéralement de changer les règles de gestion des agents !!
Demain, au 1/1/2020, les règles DGFiP seront les suivantes :

- Les Ran vont disparaître .
- AFFECTATION AU DEPARTEMENT avec fixation des règles par le Directeur Départemental. Même si la règle de l'ancienneté est réaffirmée de nombreux postes seront estampillés « au choix ». Les majorations pour personnes à charge ne seront plus retenues pour le mouvement local.
- Le directeur local pourra déroger à la règle en fonction de l'intérêt du service ou de l'agent, et cette règle, il est le seul à la définir.
- La fin du statut « ALD » va imposer aux agents de déposer des demandes de mutations . Ils bénéficieront d'une garantie de maintien sur poste de un an.
- Idem en cas de réorganisation ou de suppression d'emploi : plus de garantie de cinq ans sur poste !
- Le délai de séjour est passé à deux ans , trois ans pour les stagiaires (sauf pour les demandes prioritaires).
  Tout cela s'accompagnera d'une réduction drastique du rôle des CAP.
  Dés 2019 , 14 départements vont gérer les agents selon ces règles !

Depuis 2018, les IDIV administratifs sont gérés au niveau départemental. Les DDFIP et DRFIP peuvent donc les « bouger »comme bon leur semble.

Les cadres A stagiaires entrant à l'ENFIP en septembre 2018 seront affectés dés décembre sur les postes laissés vacants à l'issue du mouvement général de mutation.
L'année suivante ce sera le tour des B.

BULLETIN D'ADHESION

NOM : ..... **PRÉNOM** : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... **ADRESSE MÈL** : .....

GRADE : ..... **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL** :-------- %

AFFECTATION : .....
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à..... **le**.....
(signature)➔ **66 %** ***de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu***